

**République Tunisienne**  
**Programme d'Appui à la mise en œuvre de l'Accord d'Association**  
**TUNISIE-UE (P3A)**

## **Fiche de Jumelage**

### **Mise en place d'un cadre de politique monétaire axé sur le ciblage de l'inflation à la Banque Centrale de Tunisie**

#### **Table des matières**

---

- I. Informations de base sur le projet de jumelage
- II. Objectifs du projet
- III. Description du projet
- IV. Cadre institutionnel
- V. Budget
- VI. Modalités de mise en œuvre
- VII. Calendrier de mise en œuvre
- VIII. Durabilité et égalité des chances
- IX. Conditionnalité et échelonnement

#### **Annexes**

---

- 1. Cadre logique du projet
- 2. Tableau des Moyens
- 3. Liste des textes législatifs et réglementaires pertinents
- 4. Organigramme de la Banque Centrale de Tunisie

**LISTE DES ABREVIATIONS**

<b>AA</b>	Accord d'Association
<b>BCT</b>	Banque Centrale de Tunisie
<b>CRJ</b>	Conseiller résident de Jumelage
<b>DAP</b>	Dispositif d'analyse et de prévision
<b>DGPM</b>	Direction Générale de la Politique Monétaire
<b>FMI</b>	Fonds Monétaire International
<b>FSAP</b>	Programme d'évaluation du secteur financier
<b>INS</b>	Institut National de la Statistique
<b>ITCEQ</b>	Institut Tunisien de la Compétitivité et des Études Quantitatives
<b>MCA</b>	Ministère du Commerce et de l'Artisanat
<b>MDCI</b>	Ministère du Développement et de la Coopération Internationale
<b>MF</b>	Ministère des Finances
<b>OCE</b>	Observatoire de la Conjoncture Économique
<b>P3A</b>	Programme d'Appui à la mise en œuvre de l'Accord d'Association
<b>PAV</b>	Plan d'Action Voisinage
<b>RNP</b>	Responsable National du Programme
<b>TAIEX</b>	Technical Assistance and Information Exchange
<b>UE</b>	Union Européenne
<b>UGP3A</b>	Unité de Gestion du Programme d'Appui à la mise en œuvre de l'Accord d'Association

## I. Informations de base sur le projet

- I.1 Cadre :** Programme d'Appui à l'Accord d'Association II « P3AII »
- I.2 Référence du projet :** TU09/ENP-AP/FI19
- I.3 Intitulé :** Mise en place d'un cadre de politique monétaire axé sur le ciblage de l'inflation à la Banque Centrale de Tunisie « BCT »
- I.4 Secteur :** Finances
- I.5 Pays bénéficiaire :** Tunisie

## II. Objectifs

### II.1 Objectif général du projet :

- Renforcer le rôle de la politique monétaire dans la préservation de la stabilité des prix.

### II.2 Objectifs spécifiques du projet :

- Mise en place d'un cadre de politique monétaire de ciblage d'inflation et renforcer les capacités institutionnelles d'analyse et de prévision économiques de la BCT,
- Accroître la transparence de la politique monétaire.

### II.3 Contribution au Plan National de Développement / à l'Accord d'Association

L'adaptation de l'administration et des institutions publiques tunisiennes aux nouvelles exigences d'ouverture et de concurrence s'inscrit directement dans le cadre des préoccupations générales aussi bien de l'Accord d'Association « AA » avec l'Union Européenne que des Plans Nationaux de Développement.

Une plus grande ouverture de l'économie signifie plus de libéralisation du Compte Capital et la transition vers un régime de change flexible. Ces mesures sont de nature à dynamiser l'affluence des investissements directs étrangers et accroître la compétitivité des entreprises nationales par l'entremise de la concurrence internationale. Cette orientation aura pour conséquence l'alourdissement de la charge assignée aux autorités monétaires et milite pour l'abandon du ciblage du taux de change et le choix d'une nouvelle ancre nominale pour la politique monétaire, à savoir la Cible d'Inflation.

Le projet de renforcement de la capacité de la Banque Centrale en matière d'analyse, de modélisation et de prévision à travers le rapprochement entre institutions et l'échange d'expertise et de bonnes pratiques et l'appui institutionnel dans ce domaine par le biais des mécanismes de jumelage institutionnel contribue à la mise en place d'une telle politique et à créer un climat économique propice pour une croissance stable et durable et donc un meilleur bien être social.

Le développement de conditions propices à l'investissement direct étranger, à la croissance et au développement durable et l'amélioration de l'environnement et des conditions pour le développement d'entreprises compétitives figure parmi les actions prioritaires aussi bien dans le Plan de Développement National que le Plan d'Action Voisinage « PAV ». Pour l'économie en général et le secteur financier en particulier, le PAV prône de consolider les progrès enregistrés en matière de stabilisation macroéconomique et de poursuivre la mise en œuvre des recommandations du programme d'évaluation du secteur financier « FSAP » du Fonds Monétaire International « FMI », ce qui appelle la Banque Centrale de Tunisie à appliquer une politique monétaire permettant notamment de contrecarrer les pressions inflationnistes.

### III . Description du projet de Jumelage

#### III.1 Contexte du projet et justification :

##### Description de l'existant

Depuis le début des années 1990, un nombre croissant de pays ont donné à leurs Banques Centrales l'indépendance institutionnelle, parmi lesquelles certaines ont été dotées d'un mandat statutaire pour appliquer une stratégie de politique monétaire axée sur la poursuite d'un objectif d'inflation. Cette nouvelle stratégie, connue également sous le vocable de Ciblage de l'Inflation, a été adoptée pour les raisons suivantes :

- La mondialisation et l'intégration internationale croissante des marchés de biens et des marchés financiers rendent les régimes de change flexibles mieux adaptés pour amortir l'effet des chocs extérieurs. De plus en plus de pays ont opté pour l'ouverture de leur compte capital ce qui a rendu l'ancrage par le taux de change de moins en moins efficace.
- Les innovations financières et les mutations au niveau du comportement des marchés financiers font que les agrégats monétaires et de crédit ne sont plus fiables en tant que cibles monétaires intermédiaires pour atteindre les objectifs finaux de croissance et d'inflation.
- Il est de plus en plus admis qu'une inflation élevée entrave la croissance et le bien être social. La meilleure contribution de la politique monétaire serait donc d'assurer une certaine stabilité du niveau général des prix.
- L'expérience des pays qui ne font pas partie d'une union monétaire et qui ont adopté un régime de ciblage d'inflation dans le cadre de leurs politiques monétaires est généralement perçue comme une expérience réussie dans la mesure où elle a permis à ces pays de réaliser de meilleurs résultats en matière d'inflation et de croissance et de minimiser l'impact des chocs extérieurs.
- La stratégie de ciblage de l'inflation ne constitue pas une théorie en soi proposée sur la base de travaux académiques. Elle a été plutôt conçue et mise en application par des praticiens de politiques monétaires dans des Banques Centrales à partir de l'expérience vécue et de certaines réflexions académiques.

Trois éléments clés sous-tendent la stratégie de ciblage de l'inflation :

- La Banque centrale doit s'engager à réaliser une cible quantifiée de l'inflation qu'elle soit sous forme d'un niveau fixe ou d'une fourchette bien définie.
- L'engagement de la Banque centrale est un engagement futur anticipatif dans la mesure où l'objectif fixé est à réaliser dans un horizon raisonnable qui permet à la politique monétaire de donner ses effets, ce qui introduit une certaine souplesse dans la conduite de la politique de la banque mais également une rigueur. Les prévisions de l'inflation à courte échéance jouent dans ce sens un rôle central dans la mesure où elles constituent les véritables objectifs intermédiaires.
- L'engagement de la Banque centrale est synonyme de responsabilité. Il doit s'accompagner de la transparence nécessaire pour expliquer les actions à entreprendre et les risques encourus dans le cadre de rapports périodiques diffusés auprès du public. Cette transparence permet à la Banque centrale de gagner en crédibilité et d'ancrer les anticipations.

Le cadre actuel de la politique monétaire en Tunisie se caractérise par un régime de change basé sur un flottage dirigé sans annonce de la trajectoire du taux de change et un ciblage des agrégats monétaires, notamment l'agrégat monétaire M3.

L'objectif de la Tunisie à moyen terme consiste à accroître graduellement les forces du marché et réduire le rôle de l'Etat dans l'économie en vue d'une intégration accrue dans l'espace économique européen, nécessitant l'orientation vers une convertibilité totale de la monnaie nationale et le passage à un régime de change flottant, d'où l'importance de la mise en place d'un nouveau cadre de la politique monétaire basé sur le Ciblage de l'Inflation.

La faiblesse des instruments et de l'infrastructure nécessaires à l'adoption d'une telle stratégie, notamment l'absence d'indicateurs avancés performants de la conjoncture économique, le manque de recherches et d'études dans le domaine de l'analyse des mécanismes de transmission de la politique monétaire et de compréhension des déterminants de l'inflation ainsi que les difficultés techniques de prévision macroéconomique par des modèles économétriques performants justifie le souci de renforcer les capacités analytiques actuelles à travers la coopération avec des organismes homologues de l'Union Européenne.

## Description du bénéficiaire

### Présentation de la BCT

La Banque Centrale de Tunisie (<http://www.bct.gov.tn/bct/siteprod/francais/index1.jsp>) est un établissement public qui a commencé son activité depuis 1958 et qui est doté de l'autonomie financière.

La mission générale de la Banque centrale consiste à préserver la stabilité des prix. A cet effet, elle est chargée particulièrement de mener une politique monétaire permettant de réaliser cet objectif en contrôlant la circulation monétaire, en supervisant les établissements de crédit et en assurant le bon fonctionnement des systèmes de paiement. Elle peut prendre en pension aux banques et aux établissements agréés, en contrepartie de son refinancement, les effets et créances sur les entreprises et les particuliers ainsi que les effets publics négociables, dans les conditions qu'elle juge nécessaires pour atteindre ses objectifs de politique monétaire.

Les taux de prise en pension ainsi que la durée, la forme ou les modalités de ces opérations et de manière générale toutes les conditions d'éligibilité des créances au refinancement sont fixées par le Conseil d'administration. La Banque centrale ne peut accorder au Trésor des découverts ou des crédits ni acquérir des titres émis par l'Etat sur le marché primaire.

Elle peut acheter et vendre de l'or et les moyens de paiement libellés en monnaie étrangère et elle gère les réserves en devises du pays. Les transactions en devises que la Banque centrale effectue contre la monnaie nationale ont lieu selon le taux de change déterminé conformément aux dispositions de change en vigueur.

La direction des affaires de la Banque Centrale est assurée par un Gouverneur nommé par décret et qui représente la Banque auprès des pouvoirs publics, des autres banques centrales, et auprès des autres organismes financiers.

Le Conseil d'administration de la Banque est composé du Gouverneur en tant que président, du Vice-gouverneur et de huit conseillers. Le Conseil dispose de pouvoirs étendus pour l'administration de la Banque, il décide de la création et de l'émission ainsi que du retrait ou de l'échange des billets et monnaies et délibère notamment sur l'organisation générale de la Banque et fixe en fonction de la conjoncture économique et monétaire les taux d'intérêts directeurs.

Hormis le Gouvernement de la Banque et le Conseil d'Administration, la Banque Centrale est structurée en plusieurs Directions Générales chargées d'assurer, chacune dans le cadre de ses attributions, le bon fonctionnement de l'activité de la Banque et la réalisation de la mission que lui confère sa loi organique.

### Présentation de la Direction Générale de la Politique Monétaire

Suite à l'amendement de sa loi organique en 2006, la BCT a procédé, au sein de son organigramme, à une refonte de certains services (appartenant auparavant à la Direction Générale des Études et à la Direction Générale du Crédit et des Marchés de Capitaux) en une nouvelle Direction Générale chargée de la Politique Monétaire. Ce département regroupe actuellement les structures suivantes :

- **Une Direction des Statistiques Monétaires, de l'Analyse et des Prévisions** dont les principales attributions consistent à compiler, analyser et communiquer les statistiques monétaires aux instances nationales et internationales, à assurer périodiquement la programmation financière et à fixer des objectifs d'évolution des agrégats monétaires et de crédit, à suivre et analyser l'évolution des facteurs de la liquidité et prévoir le volume global de refinancement, en plus de l'élaboration de notes sur ces différents sujets.
- **Une Direction des Marchés de Capitaux** chargée de la mise en œuvre et du suivi des opérations de politique monétaire effectuées par la BCT ainsi que la diffusion et la publication des informations y afférentes. Sur le plan opérationnel, cette Direction réalise les interventions de la BCT sur le marché monétaire, assure le suivi des transactions inter-bancaires et met en place des opérations d'Open Market avec les banques sous forme d'achat et vente fermes de bons du Trésor. Elle est chargée également du suivi des contreparties éligibles au refinancement ainsi que de l'analyse des marchés.
- **Une Unité de Stratégie de la Politique Monétaire** dont la mission consiste à préparer un cadre analytique propice pour l'adoption d'une politique de ciblage de l'inflation (à travers des recherches et études portant, notamment, sur les mécanismes de transmission de la politique monétaire et les déterminants de l'inflation) et à développer un dispositif intégré d'analyse et de prévision.

### **Description du projet**

Dans un régime de Ciblage d'Inflation, la Banque Centrale s'engage à atteindre un niveau ou une bande d'inflation préalablement fixés dans un horizon temporel déterminé d'avance. Etant donné que sa politique monétaire influence l'activité économique et le niveau général des prix avec des délais importants, elle doit agir par anticipation pour réaliser son objectif.

Il est donc crucial de connaître les canaux de transmission de la politique monétaire, les délais de sa transmission et de produire les prévisions d'inflation.

Le projet permettra donc particulièrement de :

- Concevoir l'architecture et l'organisation du Dispositif Analytique et de Prévision « DAP » et du Cadre Opérationnel de Ciblage d'Inflation,
- Comprendre le fonctionnement de l'économie tunisienne, identifier les déterminants de l'inflation et comprendre le mécanisme de transmission,
- Préparer, collecter et analyser les variables et séries nécessaires et mettre en place un système d'information lié à ces données,

- Identifier et combler les principales insuffisances dans les données statistiques requises,
- Concevoir et élaborer les modèles appropriés d'analyse et de prévision à court et moyen termes et appuyer l'équipe de travail à l'utilisation de ces modèles et à l'analyse des résultats qui en découlent, assurer leur maintenance et améliorer leurs spécificités techniques,
- Mettre en route le nouveau cadre opérationnel de la politique de ciblage de l'inflation et produire les informations et documents résultant de la stratégie arrêtée de la Banque en matière de communication interne et externe autour du sujet.

### III.2 Activités connexes

Plusieurs actions de coopération avec l'Union Européenne menées dans le cadre du programme P3A ont un lien avec le présent projet de jumelage et peuvent donc aider à sa réussite, notamment:

- Le projet de jumelage lourd TUO7/AA/OT/02 initié par l'Institut National de la Statistique « INS » intitulé « Développement du Système d'Informations Statistiques sur les Entreprises : SISE » dont le but consiste à renforcer la collecte, le traitement, l'analyse et la diffusion de statistiques d'entreprises. Il permettrait une meilleure connaissance du tissu économique en matière de production, investissement, emploi et salaires et contribuerait de ce fait à enrichir la recherche en matière de transmission de la politique monétaire (effet de bilan notamment).
- Le projet de jumelage léger TUO6/AA/OT/09 réalisé par l'Observatoire de la Conjoncture Economique « OCE », qui a visé le renforcement des capacités techniques de cet organisme en matière d'analyse conjoncturelle, pourrait également contribuer à la réussite du projet de ciblage de l'inflation. Particulièrement, les outils analytiques développés par l'Observatoire dans le cadre dudit jumelage permettent d'apprécier la situation économique, d'identifier les fluctuations conjoncturelles et de dater le cycle d'activité, d'où un meilleur diagnostic de la situation économique et de meilleures décisions de politiques économiques.
- Le projet de jumelage léger TUO5/AA/FIO5 initié par l'Institut Tunisien de la Compétitivité et des Etudes Quantitatives « ITCEQ » pour renforcer ses capacités en matière d'analyse de compétitivité de l'économie et d'étude de l'impact des différentes politiques sur les objectifs de développement. Il constitue un support important pour l'élaboration de stratégies et de politiques adéquates, notamment dans le domaine monétaire.

Une mission d'assistance technique du Fonds Monétaire International s'est rendue à Tunis du 5 au 15 février 2007 à la demande de la Banque Centrale pour évaluer la conformité de la Tunisie aux éléments constitutifs indispensables à l'adoption d'une politique monétaire de Ciblage de l'Inflation et donner ses conseils et recommandations techniques dans ce domaine.

La mission considère que la mise en œuvre d'une telle politique requiert la contribution et la collaboration des autres administrations économiques. Cette mise en œuvre doit être graduelle et demeure tributaire de la réalisation de progrès dans plusieurs domaines, notamment celui du renforcement de la capacité de la Banque Centrale en matière d'analyse et d'études et également en matière de modélisation et de prévision. Elle préconise un plan d'action articulé, notamment, autour des axes suivants :

- Intensification de la coopération entre la BCT et les autres organismes publics. A cet égard, une collaboration avec l'INS, l'ITCEQ et l'OCE est souhaitable dans la mesure où

elle permet de bénéficier des capacités techniques déjà développées par ces organismes en matière d'études et de recherche économique, lesquelles capacités ont été renforcées par les projets de jumelage mentionnés ci-dessus,

- Acquisition à moyen terme par la Banque Centrale d'une autonomie dans les exercices de prévision d'inflation et de la croissance. Cet axe important nécessite la mise en place d'un cadre approprié au sein de la Banque et de développer les capacités techniques en matière d'analyse, de recherche et de modélisation, lequel axe correspond globalement au présent projet de jumelage,
- Élimination progressive des prix administrés. Le poids des produits encadrés dans l'indice des prix à la consommation reste élevé et il doit être graduellement réduit puis éliminé pour éviter l'incidence des arbitrages budgétaires sur l'inflation et le conflit entre politique budgétaire et politique monétaire, la discipline budgétaire étant un élément important dans un régime de ciblage de l'inflation,
- Clarification du rôle du taux de change dans la stratégie monétaire. Ceci nécessiterait l'évaluation de l'impact d'une libéralisation du taux de change sur les principaux agrégats macroéconomiques. La poursuite d'un double objectif de taux de change et de cible d'inflation est non viable à long terme et débouche généralement sur un conflit d'objectifs, les pays ayant suivi une telle stratégie ont dû l'abandonner,
- Élimination progressive de l'indexation des passifs et des actifs bancaires sur le taux du marché monétaire au jour le jour. Cette indexation constitue actuellement une forte contrainte pour l'utilisation du taux d'intérêt en tant qu'instrument opérationnel en raison de la sensibilité accrue des emprunteurs à sa variation. A signaler à cet égard que l'indexation des passifs est quasiment éliminée.
- Accroissement de l'efficacité et de l'intégration des marchés domestiques. Ceci nécessite l'approfondissement des marchés secondaires des titres publics et la dynamisation de la Bourse ainsi que le développement du marché interbancaire à terme et l'interaction dynamique entre le marché monétaire et le marché des changes, autant d'éléments importants pour huiler la transmission de la politique monétaire et réussir le Ciblage de l'Inflation,
- Libéralisation du Compte Capital. Cette mesure ultime peut toutefois être accompagnée par des actions prudentielles pour éviter les mouvements de capitaux spéculatifs.

Bien que ces éléments constitutifs d'un régime de Ciblage de l'Inflation dépassent le champ d'action direct de la Banque Centrale et nécessitent la contribution d'autres instances gouvernementales, notamment le Ministère des Finances et le Ministère du Développement et de la Coopération Internationale et des organismes sous sa tutelle, il revient à la BCT de piloter le projet et de jouer un rôle catalytique pour le réussir en engageant les préparatifs d'ordre technique et opérationnel à travers un projet de jumelage institutionnel tout en œuvrant activement pour réunir les autres conditions garantes de la réussite d'un tel régime.

Il est également important de rappeler que plusieurs points parmi les éléments cités ne représentent pas des préalables proprement dits à la mise en œuvre des activités techniques du projet et que compte tenu des délais importants nécessaires pour la préparation et la mise en œuvre du jumelage, des progrès suffisants sur ces questions seraient sûrement atteints entre temps.



## III.3 Résultats attendus

Résultats attendus	Indicateurs objectivement vérifiables
<b>Volet A : Architecture du système de ciblage d'inflation et stratégie de son développement</b>	
1. Les bases d'un système permettant de conduire une politique de ciblage d'inflation sont arrêtées et validés	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les éléments de la politique monétaire avec ciblage, définis</li> <li>▪ L'organisation et les structures de la BCT pour répondre aux besoins du ciblage identifiés</li> <li>▪ Les autres facteurs nécessaires à l'application d'une politique de ciblage, identifiés</li> <li>▪ L'architecture conceptuelle du système de ciblage définie et validée, en particulier le Dispositif Analytique et de Prévision ainsi que le Cadre Opérationnel de Ciblage d'Inflation.</li> <li>▪ Les modalités de coordination entre la BCT et les autres départements ministériels concernés (ministère des finances, ministère du commerce et de l'artisanat,...) , arrêtées</li> </ul>
2. Un projet de mise en œuvre d'une politique de ciblage de l'inflation à moyen terme et le plan d'action correspondant adoptés	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les différents jalons du projet définis et les besoins hiérarchisés</li> <li>▪ Les inputs et outputs des processus à mettre en place détaillés</li> <li>▪ Une stratégie claire et un plan d'action de mise en œuvre du ciblage d'inflation arrêtés et validés</li> </ul>
3. Le DAP au centre d'un système intégré d'information économique	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les variables et les sources de données identifiées</li> <li>▪ Les principales insuffisances dans les données comblées</li> <li>▪ Les séries de données internes et externes à collecter ou à construire identifiées</li> <li>▪ Les équipes nécessaires au sein de la BCT nommées et le partage des tâches entre les différents acteurs organisé</li> <li>▪ Les besoins de coordination interne et de coopération externe détaillés</li> </ul>
4. Un projet national de déploiement du cadre opérationnel de la politique de ciblage	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le choix des instruments et outils techniques nécessaires au fonctionnement adéquat du DAP, arrêtés</li> <li>▪ Un plan d'action pour le développement du DAP arrêté et validé</li> <li>▪ Le contenu de l'appui technique du jumelage y compris la formation affiné et validé</li> <li>▪ Le projet est vulgarisé au niveau national</li> </ul>

<b>Volet B : Analyse du fonctionnement de l'économie tunisienne</b>	
5. Une caractérisation descriptive de l'économie tunisienne sur une longue période	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les chocs structurels et les événements importants identifiés et le cycle économique daté</li> <li>▪ Evolution des politiques économiques (politiques monétaire, budgétaire et de change, politique des salaires et des prix)</li> <li>▪ L'évolution des principales variables macroéconomiques</li> <li>▪ Un rapport de synthèse sur l'économie tunisienne, élaboré</li> </ul>
6. Conception d'un système d'indicateurs de référence pour la politique monétaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Rapport validé sur l'output gap</li> <li>▪ Rapport validé sur l'inflation sous jacente</li> <li>▪ Rapport validé sur les indicateurs synthétiques de conjoncture</li> <li>▪ Rapport validé sur le money gap</li> <li>▪ Une équipe au sein de la BCT formée sur le sujet</li> </ul>
7. Les mécanismes de transmission de la politique monétaire à l'activité réelle sont mis en évidence	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Une analyse et une identification des différents canaux de transmission de la politique monétaire en Tunisie, réalisées</li> <li>▪ Un document de synthèse sur les mécanismes de transmission validé par la BCT</li> <li>▪ Une équipe au sein de la BCT formée sur le sujet</li> </ul>
<b>Volet C : Préparation et gestion des données et des variables</b>	
8. Les données collectées et traitées selon des techniques et méthodes maîtrisées et reconnues	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Une expertise des données relatives aux séries macro-économiques de base et les variables subsidiaires</li> <li>▪ Les traitements nécessaires sur les données opérés et un document méthodologique préparé</li> <li>▪ Documents méthodologique sur les séries statistiques préparés</li> <li>▪ Une équipe au sein de la BCT formée sur le sujet</li> <li>▪ Un mécanisme de coordination et de collaboration avec les services nationaux économiques pertinents mis en place et fonctionnel</li> </ul>
9. Les données, variables et indicateurs complémentaires, disponibles	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les enquêtes complémentaires préparées, menées et leurs résultats exploités et un document méthodologique préparé</li> <li>▪ Une équipe au sein de la BCT formée pour mener et exploiter les enquêtes.</li> </ul>

<p>10. Un système d'information dédié au DAP et au cadre opérationnel de ciblage d'inflation</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les schémas conceptuels des flux d'information et de données arrêtés</li> <li>▪ Le modèle organisationnel de traitement des données, défini et mis en œuvre</li> <li>▪ Le système informatique de support détaillé</li> <li>▪ Les bases de données et les applications liées au fonctionnement du DAP opérationnelles</li> </ul>
<p><b>Volet D : Mise en place du DAP</b></p>	
<p>11. Un DAP approprié constitué notamment d'une variété de modèles économétriques à court et moyen terme</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les hypothèses de base de modélisation arrêtées</li> <li>▪ L'architecture du DAP approprié arrêtée et les modèles économétriques le composant sélectionnés</li> <li>▪ Les modèles retenus, construits, calibrés, validés et opérationnels</li> <li>▪ Un processus de réconciliation et de consolidation des résultats du DAP mis en place</li> </ul>
<p>12. Un DAP évolutif d'aide à la décision simulant au mieux le comportement de l'économie, opérationnel</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Un document descriptif de maintenance et de mise à jour du DAP rédigé et la stratégie de développement du DAP arrêtée</li> <li>▪ Les équipes concernées de la BCT sont formées sur les différentes techniques de modélisation et les logiciels économétriques</li> </ul>
<p><b>Volet E : Mise en œuvre d'un cadre opérationnel de politique monétaire de ciblage d'inflation</b></p>	
<p>13. Une communication transparente renforçant la crédibilité de la banque centrale</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La stratégie et les moyens de communication interne et externe arrêtés</li> <li>▪ Les documents pertinents de la stratégie de communication produits et publiés : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un rapport trimestriel d'inflation ou de politique monétaire</li> <li>• Les documents et publications techniques</li> <li>• Les données régulièrement publiables</li> </ul> </li> <li>▪ Une équipe au sein de la BCT formée sur le sujet</li> </ul>
<p>14. Le cadre de ciblage d'inflation fonctionnel au niveau de la BCT</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les paramètres et les modalités de fixation et de révision de la cible, arrêtés</li> <li>▪ Les cibles d'inflation publiées et expliquées</li> <li>▪ Un document méthodologique d'analyse et d'interprétation des données élaboré</li> <li>▪ Un rapport de synthèse de l'analyse pour le comité de politique monétaire, élaboré</li> <li>▪ Le comité de politique monétaire et autre décideurs de la BCT sensibilisés et informés sur le ciblage</li> <li>▪ Une équipe au sein de la BCT formée sur le sujet</li> </ul>

### III.4 Activités

Les activités du projet de jumelage ont été réparties en cinq volets. Chaque volet comporte un ensemble de « groupes d'activités » proposés pour atteindre les résultats attendus arrêtés.

**Volet A :** Architecture du système de ciblage d'inflation et stratégie de son développement

**Volet B :** Analyse du fonctionnement de l'économie tunisienne

**Volet C :** Préparation et gestion des données et des variables

**Volet D :** Mise en place du Dispositif Analytique et de Prévision

**Volet E :** Mise en œuvre d'un cadre opérationnel de politique monétaire de ciblage d'inflation

#### Volet A : Architecture du système de ciblage d'inflation et stratégie de développement :

##### Groupe d'activités A1 : Evaluation de l'existant et identification du projet

- Prendre connaissance de l'expérience de la Banque Centrale et des travaux réalisés jusque là en matière de ciblage de l'inflation et notamment les résultats de la mission du FMI effectuée en 2007 et de l'expertise TAIEX (instrument de soutien aux institutions pour des missions à court terme) réalisée en décembre 2008 - janvier 2009,
- Faire le point avec la BCT des différentes théories et expériences pertinentes de ciblage d'inflation et mettre en exergue les mécanismes de base nécessaires à la mise en place d'une politique de ciblage. Prendre en considération les développements récents dans les pays expérimentés dans la pratique du ciblage de l'inflation suite à l'évolution rapide du cadre de la politique économique et des discussions y afférentes,
- Arrêter les conditions endogènes et exogènes à la BCT pour la réussite du ciblage dans le contexte économique tunisien (réglementation, politiques financière et monétaire, ...) y compris les aspects institutionnels relatifs à l'autonomie, à la crédibilité et à la transparence,
- Proposer une architecture conceptuelle du système et une stratégie de développement et définir les différentes étapes et le calendrier de sa mise en place progressive compte tenu des spécificités de l'économie tunisienne.

##### Groupe d'activités A2 : Design du dispositif d'analyse et de prévision

- Préciser les différents éléments nécessaires à la constitution, au sein de la Banque Centrale de Tunisie, d'un dispositif approprié d'analyse, de prévision et de soutien à la décision requis pour une politique de ciblage de l'inflation,
- Prendre connaissance des données et informations existantes à la BCT et auprès des principaux partenaires potentiels (MF, INS, ITCEQ), proposer les moyens et le calendrier pour pallier aux insuffisances en la matière,
- Identifier les instruments et outils techniques ainsi que les données (nationales internes et externes, et internationales) nécessaires au fonctionnement du dispositif,
- Identifier les moyens humains et concevoir une organisation adéquate permettant le bon fonctionnement du dispositif y compris son interaction avec les autres structures de la Banque et sa relation avec les organes de décision ainsi que les instances externes,

- Spécification des activités pour le développement du DAP à intégrer dans le cadre du présent projet de jumelage (précision des résultats attendus, choix du contenu de certaines activités notamment celles relatives à l'élaboration de modèles, choix des sources de données requises par le jumelage, identification des normes et concepts internationaux et de l'UE à appliquer),
- Animation d'un séminaire national de présentation du dispositif et de la politique de ciblage de l'inflation.

### **Volet B : Analyse du fonctionnement de l'économie tunisienne**

#### Groupe d'activités B1 : Caractérisation de l'économie Tunisienne

- Analyser les caractéristiques de l'économie tunisienne, identifier les chocs structurels et dater les événements économiques majeurs,
- Identifier les chocs structurels et les événements importants et dater le cycle économique,
- Déterminer l'évolution des politiques économiques (politique monétaire, budgétaire et de change),
- Étudier l'évolution des principales variables macroéconomiques.

#### Groupe d'activité B2 : Conception d'un système d'indicateurs de référence pour la politique monétaire

- Identifier les différentes mesures de l'inflation sous-jacente et évaluer leur pertinence,
- Estimer le PIB potentiel selon plusieurs méthodes et déduire une mesure appropriée de l'écart de production (output gap), variable importante dans la conception des modèles de prévision,
- Calculer le money gap selon différentes méthodes (techniques de filtrage, estimation d'une fonction de demande de monnaie, etc.),
- Évaluer le rôle potentiel des prix des actifs,
- Animation d'ateliers de formation et organisation de visites d'étude sur le sujet.

#### Groupe d'activités B3 : Identification des mécanismes de transmission de la politique monétaire

- Analyse des canaux de transmission de la politique monétaire à l'activité réelle particulièrement le canal du taux d'intérêt, le canal du taux de change et le canal du crédit,
- Animation d'ateliers de formation et organisation de visites d'étude sur le sujet.

### **Volet C : Préparation et gestion des données et des variables**

#### Groupe d'activités C1 : expertise et traitement des données

- Expertiser les séries de données existantes (disponibilité opérationnelle de variables, qualité, fréquence, longueur, ...) et dresser un inventaire des données non disponibles et indispensables pour la mise en place du DAP,
- Appui à l'utilisation des méthodes appropriées pour les traitements préalables à l'utilisation des séries existantes (saisonnalité en accordant une attention particulière aux effets calendriers musulmans, agrégation, correction, filtrage...),

- Préconiser et mettre en place un système d'acquisition ou de construction des données et des variables manquantes :
  - × appui à la conception d'enquêtes, à leur lancement et à l'exploitation des résultats (enquêtes sur les anticipations d'inflation et le taux d'intérêt),
  - × constitution par l'INS de séries pour les besoins de la BCT.
- Animation d'ateliers de formation des équipes concernées et organisation de visites d'études sur les différents outils techniques utilisés dans les enquêtes, le traitement des séries et la construction des indicateurs.

#### Groupe d'activités C2 : Développement du système d'information

- Conception d'un système d'information permettant l'organisation des ressources (personnel, données, matériel, logiciels, procédures) nécessaires à l'acquisition, au stockage, à la structuration et à la communication des données d'entrée et des produits induits par le DAP : modèles conceptuels de communication et de données (flux d'information et flux de données) - modèles conceptuels et organisationnels des traitements (identification des traitements et des règles organisationnelles spatiales et temporelles),
- Identification du système informatique de support :
  - × applications métiers nécessaires,
  - × base (bases) de données permettant l'organisation de l'accès, et le stockage des données du DAP,
  - × le dispositif de sécurité,
  - × l'infrastructure informatique nécessaire (réseau, PC, serveurs).
- Concevoir l'architecture de la base de données et définir ses différentes composantes en matière de variables, de fichiers à constituer et de traitements standards nécessaires à la stratégie du ciblage de l'inflation,
- Veiller à l'alimentation de la Base par les données disponibles et organiser les circuits et les procédures de sa mise à jour en temps réel, conformément à la périodicité de publication ou de communication des données internes et externes,
- Prévoir dans la structure de la base une composante archive qui permet de consulter et de retracer les résultats des exercices précédents de prévision et de reconstituer les données historiques utilisées à cette fin au moment où elles étaient disponibles (avant leur révision par les organismes pourvoyeurs),
- Concevoir et développer des rapports et des états de sortie standards devant être produits automatiquement à partir de la Base de données pour constituer un support important d'analyse et servir de repères à la décision.

### **Volet D : Mise en place du Dispositif Analytique et de Prévision**

#### Groupe d'activités D1 : Conception, construction, test et validation du DAP

- Arrêter l'architecture du DAP et sélectionner les modèles à construire pour l'analyse et la prévision à CMLT ;
- Construction du DAP : définition des variables des différents modèles (variables institutionnelles, conditions économiques, structure économique et financière) - définition des relations de causalité - écriture mathématique des modèles - test et validation des modèles :

- × construire et valider une variété de modèles économétriques de court terme (ARIMA, VAR, modèle à facteurs etc.) destinés à avoir une idée sur les perspectives d'évolution de l'inflation à court terme. Les prévisions produites par ces modèles sont généralement sujets à des ajustements en fonction du jugement des experts, du suivi de l'actualité économique et des autres informations utiles non capturées,
- × construire et valider un Modèle Structurel Central ayant des fondements théoriques solides et décrivant fidèlement les mécanismes de transmission. Procéder si nécessaire à la construction de modèles satellites destinés à traiter des questions particulières ou à décrire le comportement de certains secteurs de l'économie. Le Modèle Central qui englobe des équations de comportement des principales variables économiques doit permettre d'étudier les différents scénarios de politique monétaire et d'en évaluer l'impact sur l'équilibre général. Il peut être utilisé comme moyen de communication avec le public pour expliquer les décisions. Envisager l'introduction des canaux du bilan et des prix des actifs.
- Animation d'ateliers de formation des équipes concernées et organisation de visites d'études sur les différentes techniques de modélisation (ARIMA, VAR, VECM, modèles structurels) et sur les logiciels d'économétrie (Eviews, Matlab, Winsolve ...).

#### Groupe d'activités D2 : Réconciliation et consolidation des modèles

- Définir les règles de coordination des prévisions émanant des différents modèles de court terme en une prévision synthétique unique destinée à être retenue comme scénario de base. Ces règles doivent constituer un arbitrage rationnel qui tient compte de la performance des différents modèles retenus, du jugement des experts et des récentes informations économiques utiles pouvant avoir des conséquences immédiates sur les perspectives d'évolution de l'inflation,
- Définir l'approche pour réconcilier les prévisions émanant des modèles de court terme avec les simulations découlant du modèle central et dégager un consensus de prévision. Cette réconciliation est importante dans la mesure où le modèle central capture mieux les caractéristiques de l'économie à moyen et long termes de part sa consistance macroéconomique et ses qualités de retracer le cycle économique et les déviations par rapport à l'équilibre, alors que les prévisions de court terme capturent mieux les changements dans la conjoncture et intègrent des informations récentes ainsi que l'élément jugement,
- Consigner une méthodologie d'évaluation de la pertinence des modèles et du suivi de leur performance afin de décider de l'opportunité d'introduire des améliorations sur leurs structures.

#### ***Volet E : Mise en œuvre d'un cadre opérationnel de politique monétaire de ciblage d'inflation***

##### Groupe d'activités E1 : Stratégie et éléments de communication

- Arrêter la stratégie/politique et les éléments de communication interne et externe :
  - × déterminer les éléments clés que la Banque centrale est appelée à véhiculer au public pour présenter sa vision sur l'évolution future de l'activité économique,
  - × Organiser un séminaire sur la communication associant le Gouvernement de la Banque,

- × identifier les documents pertinents à produire durant le processus de ciblage et les voies de leur transmission et notamment : Un rapport trimestriel d'inflation ou de politique monétaire, les documents et publications techniques régulièrement publiables,
- × identifier les pratiques permettant de renforcer la transparence dans les différents aspects de fonctionnement de la politique monétaire.

#### Groupe d'activités E2 : Déploiement de la politique de ciblage

- Arrêter le paramétrage de la politique de ciblage : définir les valeurs de la cible et son intervalle, déterminer l'horizon de la politique – définir les clauses échappatoires et les modalités de révision de la cible - fixer le timing de la communication des résultats et de la décision,
- Appuyer les équipes de la BCT dans l'analyse et l'interprétation des données de prévision et l'explication des écarts,
- Concevoir une routine de communication et d'explication des résultats des exercices de prévision aux organes de décision,
- Conseiller le management de la BCT sur la mise en œuvre de la politique de ciblage d'inflation,
- Concevoir un canevas des documents importants et appuyer les équipes concernées dans leur production :

**Rapport trimestriel sur l'inflation** : Le rapport devrait permettre de communiquer au public les anticipations de la Banque centrale sur l'inflation et constituer de ce fait un facteur important de transparence de la politique monétaire et sa crédibilité. Ses objectifs sont : (i) Soutenir la prise de décision du conseil, (ii) informer et expliquer au public l'évolution et la projection de l'inflation (iii) justifier tout écart par rapport à la cible et (iv) guider les anticipations du public sur l'orientation future de l'inflation et de la production.

**Publications techniques** : Des notes méthodologiques et documents de travail peuvent être publiés, notamment sur le site de la Banque.

**Communiqués de Presse** : Décider du timing, du format et autres éléments du communiqué et définir les prérogatives du porte parole.

**Données sur la prise de décision** : Communication des décisions du conseil.

### III.5 Moyens et apports de l'administration de l'Etat membre partenaire

#### III.5.1. Profil et tâches du chef de projet

Le Chef de projet doit être un haut cadre chercheur d'une Banque centrale ayant des connaissances larges et une riche expérience dans le domaine des politiques de ciblage de l'inflation. Il doit démontrer une maîtrise des différents aspects du projet, notamment la modélisation macroéconomique et les techniques de prévision afin de coordonner et diriger les travaux des experts.

L'expérience antérieure en matière de management d'un projet de jumelage ou d'un projet similaire aussi bien que la bonne connaissance des caractéristiques des économies émergentes, particulièrement de la Tunisie, sera appréciée.

Le chef de projet doit être en mesure d'utiliser convenablement la langue française et la langue anglaise pour la lecture, la conversation et la rédaction.



Sa mission dans le projet consiste notamment à :

- Diriger et superviser la mise en œuvre des différents volets du projet de jumelage,
- Assurer et garantir la mobilisation d'experts aux profils adéquats répondant aux besoins du projet,
- Veiller à la rédaction des rapports intérimaires trimestriels et du rapport final à soumettre à l'autorité contractante, ces rapports devant toucher aussi bien l'aspect financier que l'aspect thématique,
- Organiser, conjointement avec son homologue chef de projet tunisien, les réunions du Comité de pilotage. Le Comité de pilotage, appelé à se réunir chaque trimestre, a pour mission de faire le point sur l'état d'avancement du projet, de statuer sur la conformité des résultats par rapport au calendrier prévisionnel et de décider des actions à entreprendre pendant le trimestre suivant.

En outre, le chef de projet est par ailleurs impliqué particulièrement dans le processus d'instauration de liens durables entre la BCT et les organismes homologues dans l'UE. Il est particulièrement impliqué dans le choix et la facilitation de l'organisation des visites d'étude des cadres de la BCT.

### III.5.2. Profil et tâches du CRJ

Le Conseiller Résident de Jumelage « CRJ » est recruté pour assister la BCT dans la gestion et l'exécution du projet. Sa mission consiste notamment en :

- La coordination des différentes interventions des experts lors de leurs visites techniques et au moment du déroulement des actions ;
- La mise en place des comités, commissions et groupes de travail nécessaires au bon déroulement du projet ;
- L'organisation des ateliers de travail et de formation et des visites d'étude ;
- La coordination du pilotage du projet et de l'élaboration des rapports de suivi intermédiaires ;
- Le suivi des activités réalisées par les experts court /moyen termes et la coordination de l'élaboration des documents et rapports techniques requis ;
- La préparation et la mise en œuvre des actions d'information et de communication sur le projet et ses réalisations.

Il doit de ce fait travailler au quotidien avec le personnel de la Banque et surtout celui de la Direction Générale de la Politique Monétaire pour mettre en œuvre les activités du projet. Il doit assurer la coordination avec les différentes structures impliquées du côté tunisien et du côté européen ainsi qu'avec l'UGP3A.

Le CRJ doit être un cadre expérimenté ayant une connaissance des techniques de modélisation et de prévision notamment en matière de politique monétaire. Il doit disposer de capacités professionnelles dans le domaine de l'assistance technique.

Le CRJ doit être en mesure d'utiliser convenablement la langue française et la langue anglaise pour la lecture, la conversation et la rédaction.

### Durée de la mission du CRJ

La mission du CRJ sera effectuée sur une période de 24 mois à plein temps en Tunisie (à Tunis). Durant cette période le CRJ assurera la gestion du projet et accomplira les tâches qui lui sont confiées.

### III.5.3. Profil et tâches des experts à court terme

Les experts à court terme se subdiviseront en deux catégories :

- Des experts clés censés accompagner le projet durant la majorité de la période de sa réalisation pour appuyer le Chef du Projet et le Conseiller Résident du Jumelage dans leurs domaines de compétences respectifs,
- Des experts qui interviendront au cours de missions ponctuelles en Tunisie pour conduire des ateliers de travail, animer des séminaires ou mener des actions de formation sur des thèmes ciblés au profit du personnel en charge du cadre analytique.

Sont considérés comme experts clés ou experts principaux, au sens du manuel de jumelage, les experts travaillant dans les domaines suivants :

- Architecture du système de ciblage
- Analyse des faits stylisés de l'économie
- Mécanismes de transmission de la politique monétaire
- Elaboration des séries de données
- Construction des indicateurs synthétiques
- Modélisation à Court Terme et Moyen Terme
- Système d'information
- Mise en œuvre du cadre opérationnel du ciblage

Le tableau ci-après présente le profil des experts sollicités pour mettre en œuvre les activités du projet.

Groupes d'activités	Profils des experts Clés
<p><i>A1 : Evaluation de l'existant et identification du projet</i></p> <p><i>A2 : Design du dispositif d'analyse et de prévision</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Haut cadre d'une Banque Centrale européenne impliqué dans la formulation de la politique monétaire</li> <li>• Expérience en matière d'ingénierie et d'organisation des structures d'analyse et de prévision d'une politique de ciblage</li> <li>• Minimum 15 ans d'expérience</li> </ul>
<p><i>B1 : Caractérisation de l'économie</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Economiste ayant travaillé sur les faits stylisés</li> <li>• Minimum 15 ans d'expérience</li> </ul>
<p><i>B2 : Conception d'un système d'indicateurs de référence pour la politique monétaire</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Statisticien / économètre / économiste spécialiste dans les domaines spécifiés</li> <li>• Minimum 10 ans d'expérience</li> </ul>
<p><i>B3 : Identification des mécanismes de transmission de la politique monétaire</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Economètre / économiste spécialiste dans le domaine des théories et politiques monétaires</li> <li>• Ayant travaillé sur les canaux de transmission</li> <li>• Minimum 15 ans d'expérience</li> </ul>
<p><i>C1 : gestion des données</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Statisticien spécialisé dans l'analyse des séries temporelles et dans les enquêtes</li> <li>• Ayant une expérience dans le traitement des données économiques et monétaires</li> <li>• Ayant travaillé dans un cadre de ciblage de l'inflation</li> <li>• Minimum 10 ans d'expérience</li> </ul>
<p><i>C2 : Développement du système d'information</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Informaticien spécialiste des systèmes d'information et des SGBD</li> <li>• Ayant une expérience dans la conception et la mise en œuvre de SI similaires</li> <li>• Minimum 10 ans d'expérience</li> </ul>

<p><i>D1 : Conception, construction, test et validation du DAP</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Economètre / économiste ayant de bonnes connaissances en économie monétaire</li> <li>• Maîtrisant les techniques de modélisation à CT</li> <li>• Ayant travaillé dans un cadre de ciblage de l'inflation ou de conjoncture</li> <li>• Minimum 10 ans d'expérience</li> </ul>
<p><i>D2 : Réconciliation et consolidation des modèles</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Economètre / économiste ayant de bonnes connaissances en modélisation macroéconomique</li> <li>• Ayant une riche expérience en matière de confection de modèles structurels</li> <li>• Ayant travaillé dans un cadre de ciblage de l'inflation</li> <li>• Minimum 15 ans d'expérience</li> </ul>
<p><i>E1 : Stratégie et éléments de communication</i> <i>E2 : Déploiement de la politique de ciblage</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Haut cadre d'une Banque Centrale européenne impliqué dans la formulation de la politique monétaire</li> <li>• Expérience au niveau des structures d'analyse et de prévision d'une politique de ciblage de l'inflation</li> <li>• Minimum 15 ans d'expérience</li> </ul>

#### IV . Cadre institutionnel

Le présent projet de jumelage est à réaliser dans le cadre du Programme d'Appui à l'Accord d'Association convenu entre le Gouvernement tunisien et l'Union européenne. Le P3A vise à soutenir les efforts de l'administration et des institutions publiques tunisiennes dans la concrétisation et la mise en œuvre des volets économiques, sociaux, commerciaux et de service dudit Accord.

Les activités du programme portent essentiellement sur l'amélioration de l'efficacité et le renforcement des capacités institutionnelles des structures administratives responsables de la mise en œuvre de l'accord, et ce par le recours aux différents instruments de coopération, à savoir l'expertise technique privée et publique, les études, la formation, les visites d'étude et l'acquisition d'équipements.

Les autorités de tutelle du programme sont la Commission Européenne et le Ministère du développement et de la coopération internationale « MDCI », coordinateur national des projets financés dans le cadre MEDA.

La gestion du programme est assurée par une Unité de Gestion, UGP3A, placée sous la tutelle du MDCI par l'entremise du Responsable National du Programme « RNP » et dirigée par un directeur.

L'institution bénéficiaire du projet de jumelage est la Banque Centrale de Tunisie. Le département directement concerné est la Direction Générale de la Politique Monétaire (DGPM). Néanmoins, d'autres départements de la banque seront impliqués dans le projet, notamment la Direction Générale des Études, des Recherches et de la Statistique (DGERS), le Centre de Recherches et d'Études Financières et Monétaires (CREFM), la Direction Générale des Systèmes d'Information (DGSI), la Direction Générale de la Supervision Bancaire (DGSB), la Direction Générale du Financement Extérieur (DGFE) et la Direction Générale des Transferts et du Commerce Extérieur (DGTCE) en raison de la nature et des spécificités de leurs travaux ou attributions étroitement liés au projet.

D'autres Ministères et services concernés ou ayant un impact sur les objectifs de ce jumelage y seront étroitement associés, notamment en vue d'accroître la coordination des politiques économiques (Ministère des Finances, Ministère du Développement et de la Coopération, à travers notamment l'INS, l'OCE ou l'ITCEQ, Ministère du Commerce et de l'Artisanat).

Les résultats du jumelage n'entraîneront pas d'impact sur la structure de la Banque centrale et ce bien que le projet puisse contribuer à introduire une plus grande symbiose entre les départements de l'institution.

## V. Budget

Le budget du jumelage est limité à **1.250.000 euros** (contribution éligible au titre d'un financement sous le P3AII).

## VI. Modalités de mise en œuvre

Afin de soutenir le projet et assurer les conditions permettant l'atteinte des résultats prévus, un ensemble de mécanismes institutionnels et organisationnels sont prévus pour assurer la coordination, le suivi et le pilotage nécessaires.

### VI.1. Institutions responsables dans le pays bénéficiaire :

<b>Autorité contractante :</b>	<b>Ministère du Développement et de la Coopération Internationale</b>
<b>Responsable National du P3AII :</b>	<b>Mme. Nawèle BEN ROMDHANE DHRIF</b>
	Adresse : 98 avenue Mohamed V, 1002 Tunis Belvédère, République Tunisienne
	Tél. : +216 71 796 616
	Fax : +216 71 799 069
	E-mail : <a href="mailto:n.benromdhane@mdci.gov.tn">n.benromdhane@mdci.gov.tn</a>
<b>Institution bénéficiaire :</b>	<b>Banque Centrale de Tunisie</b>
	Adresse : 25, Rue Hédi Nouira, 1080 Tunis-Cedex, BP 777, République Tunisienne
	<a href="http://www.bct.gov.tn/bct/siteprod/francais/index1.jsp">http://www.bct.gov.tn/bct/siteprod/francais/index1.jsp</a>
	Tel.: + 216 71 254 000
	Fax: + 216 71 340 615

**Personne de contact :****Mme. Rekaya BEN YOUSSEF**

Banque Centrale de Tunisie

Fonction : Directeur Général de la Politique Monétaire

Adresse : 25, Rue Hédi Nouira, 1080 Tunis-Cedex

Tél. : +2 16 71 254 000

Fax : +216 71 340 615

E-mail : [rekaya.b-voussef@bct.gov.tn](mailto:rekaya.b-voussef@bct.gov.tn)**VI.2. Principaux homologues dans le pays bénéficiaire**Le chef de projet

Le chef de projet côté tunisien sera le Directeur Général de la Politique Monétaire. Il travaillera en collaboration étroite avec le Chef de projet de l'Etat membre et le conseiller résident de jumelage. Il fera régulièrement le suivi de l'avancement des activités du projet de jumelage et apportera tout l'appui nécessaire pour aplanir les difficultés qui risquent de porter préjudice à la bonne marche du projet.

**Chef de Projet :****Mme. Rekaya BEN YOUSSEF**

Banque Centrale de Tunisie

Fonction : Directeur Général de la Politique Monétaire

Adresse : 25, Rue Hédi Nouira, 1080 Tunis-Cedex

Tél. : +2 16 71 254 000

Fax : +216 71 340 615

E-mail : [rekaya.b-voussef@bct.gov.tn](mailto:rekaya.b-voussef@bct.gov.tn)Homologues du conseiller résident de jumelage

Le Chef de l'Unité de Stratégie de Politique Monétaire, au sein de la DGPM, est désigné comme étant l'homologue principal du CRJ. Il sera notamment en charge de coordonner avec le CRJ les actions relevant de la partie tunisienne au jumelage et assurer le lien avec les cadres ou groupes de travail tunisiens correspondants et des experts-clés du jumelage.

Le Chef de service de la Programmation Financière & de l'Équilibre Monétaire sera également un deuxième homologue du CRJ ;

Les homologues tunisiens du CRJ auront, chacun en ce qui le concerne, à aider le CRJ à assurer la coordination générale du projet et planifier et diriger l'exécution de ses activités (missions des experts en Tunisie, séminaires et ateliers de formation en Tunisie, voyages d'étude et de formation dans les Etats membres).

**Homologue principal du CRJ :****Mr. Mohamed Fadhel SADDEM**

Banque Centrale de Tunisie

Fonction : Chef de l'Unité de Stratégie de Politique Monétaire

Adresse : 25, Rue Hédi Nouira, 1080 Tunis-Cedex

Tel. : +2 16 71 254 000

Fax: +216 71 340 615

E-mail : [fadhel.saddem@bct.gov.tn](mailto:fadhel.saddem@bct.gov.tn)**Deuxième homologue :****Mr. Moez LAJMI**

Banque Centrale de Tunisie

Fonction : Chef de service de la Programmation  
Financière & de l'Équilibre Monétaire

Adresse : 25, Rue Hédi Nouria, 1080 Tunis-Cedex

Tél. : +2 16 71 254 000

Fax : +216 71 340 615

E-mail : [moez.lajmi@bct.gov.tn](mailto:moez.lajmi@bct.gov.tn)Assistant du conseiller résident du jumelage

Un cadre tunisien recruté sur le budget du jumelage sera mis à la disposition du CRJ pour l'assister dans ses fonctions. Il travaillera à plein temps dans le cadre du projet et aura notamment pour tâches de :

- Assister le CRJ dans ses contacts avec les interlocuteurs tunisiens, et notamment les cadres et responsables de la BCT,
- Prendre les contacts nécessaires avec les cadres tunisiens pour l'organisation et la préparation des activités en Tunisie et en UE,
- Contribuer à l'organisation des séminaires et ateliers de formation en Tunisie,
- Contribuer à l'organisation des déplacements et séjours des experts de l'Etat membre en Tunisie et des visiteurs et stagiaires tunisiens en UE,
- Contribuer à la mise à disposition des documents tunisiens nécessaires pour le travail des experts dans certaines activités,
- Participer à la préparation des procédures prévues dans certaines activités, ou coordonner leur préparation par les cadres tunisiens,
- Participer à la rédaction des comptes rendus d'activité,
- Assister le CRJ et le chef de projet dans la préparation des rapports trimestriels.

Ce cadre-assistant prendra ses fonctions dès l'arrivée du CRJ en Tunisie.

Groupes de travail

Des groupes de travail seront créés pour la mise en œuvre des choix stratégiques et le suivi des différentes activités du projet de jumelage. Ils seront appuyés par le CRJ et les experts clefs pour la planification et la mise en œuvre des tâches principales relevant de la partie tunisienne et essentielles pour l'atteinte des résultats du jumelage.

**VI.3. Autres éléments de mise en œuvre****Langue de travail**

Toutes les communications officielles concernant le projet, seront rédigées en français. Les rapports intermédiaires de suivi du projet seront rédigés en français et les comités de pilotage seront menés dans cette même langue.

Les experts court et moyen termes pourront travailler en français ou en anglais. Les rapports techniques relatifs à ces travaux pourront être rédigés dans l'une des deux langues. Les experts doivent de ce fait avoir une bonne maîtrise de la langue française ou de la langue anglaise pour la lecture et la conversation et de préférence pour la rédaction.

## Eléments méthodologiques

La méthodologie proposée pour la mise en œuvre du présent projet repose sur les principes suivants :

- Chaque volet du projet est composé de groupes d'activités proposés pour atteindre les résultats attendus du jumelage. Dans chaque groupe, les activités sont décrites à titre indicatif.
- Afin d'assurer une stratégie claire de mise en œuvre de la politique de ciblage, une étude préliminaire (Volet A), basée sur l'évaluation de l'existant, devrait permettre de proposer une architecture globale du système.
- Les besoins en appui technique et en encadrement exprimés dans la fiche projet doivent être validés avant la mise en œuvre des activités. Dans ce cadre, la réalisation des activités du volet A permettra de faire des choix sur certaines options qui se présentent et de spécifier l'ampleur et le contenu de certaines activités des autres volets du projet.

Les deux chefs de projet du côté tunisien et du côté de l'UE, de concert et durant toute la période du projet, ont aussi un rôle important à jouer. Ils sont tenus d'apporter toutes les améliorations et ajustements nécessaires aux activités d'appui.

- En partant du déficit actuel en matière de données nécessaires à l'analyse et la prévision de l'inflation, le projet de jumelage contribuera à inscrire une politique plus active en la matière pour répondre à l'attente de la BCT et les différentes catégories d'utilisateurs de ces données.
- Les activités d'appui technique pour la mise en place de nouvelles variables et indicateurs et celles relatives à la construction de modèles économétriques doivent déboucher sur des documents méthodologiques détaillés présentant la démarche appliquée et les techniques sous-jacentes utilisées.
- Des actions de formation du personnel travaillant à la BCT constituent un appui essentiel à la mise en œuvre de la politique de ciblage et au renforcement des capacités de la Banque. Les domaines et les thèmes de formation seront précisés suite aux différentes missions d'expertise prévues.
- Les autres départements de la Banque Centrale de Tunisie et certains ministères à savoir le MF, le MDCI (particulièrement les organismes sous sa tutelle : INS, OCE, ITCEQ) et le MCA concernés par les objectifs de ce jumelage seront associés autant que possible aux activités de formation et d'appui technique prévus par le projet.
- Des groupes de travail seront créés pour la mise en œuvre des choix stratégiques et le suivi des différentes activités du projet de jumelage. Ils seront appuyés par le CRJ et les experts clefs pour la planification et la mise en œuvre des tâches principales relevant de la partie tunisienne et essentielles pour l'atteinte des résultats du jumelage.
- Les visites d'études dans des organismes similaires dans l'UE seront d'un apport bénéfique pour s'informer des pratiques et des méthodes avancées dans le domaine du ciblage de l'inflation et pour accompagner la réalisation des différentes activités du jumelage; le programme des visites ainsi que le choix des organismes devraient en tenir compte.



**Unité de Gestion du P3AII :**

L'Unité de Gestion du Programme assure, dans le respect des procédures communautaires, la gestion administrative de l'ensemble des activités du P3A, y compris les projets de jumelage. Elle est chargée à ce titre de la gestion des fonds mis à la disposition du programme.

**Personnes de contact à l'UGP : Mr. Salem AKROUT**

Fonction : Directeur de l'UGP3AII  
Adresse : 5 rue Ryadh, 1082 Tunis Mutuelle ville  
Tél. : +216 71 794 540  
Fax : +216 71 794 541  
E-mail : [directeur@ugp3a.gov.tn](mailto:directeur@ugp3a.gov.tn)

**Mr. Moez JAOUA**

Fonction : Expert à l'UGP  
Adresse : 5 rue Ryadh, 1082 Tunis Mutuelle ville  
Tél. : +216 71 795 309/ 71 795 057  
Fax : +216 71 794 541  
E-mail : [m.jaoua@ugp3a.gov.tn](mailto:m.jaoua@ugp3a.gov.tn)

**Comité de Pilotage du projet :**

La Banque Centrale de Tunisie constituera un comité de pilotage du projet dont la composition et la périodicité des réunions sont fixées dans le contrat de jumelage.

Ce comité permettra notamment d'assurer le suivi de l'avancement du projet, de suivre la programmation des travaux et d'évaluer l'atteinte des résultats attendus du projet. Les deux chefs de projets seront responsables de l'organisation des réunions.

**VII . Calendrier indicatif de mise en œuvre**

- VII.1. Lancement de l'appel à propositions : décembre 2009**
- VII.2. Début des activités du projet : troisième trimestre 2010**
- VII.3. Achèvement du projet : fin 2012**
- VII.4. Durée de la période de mise en œuvre : 24 mois**

**VIII . Durabilité du projet**

Le rôle institutionnel dévolu à la Banque Centrale est en lui-même garant de la pérennité du projet. Les activités du projet permettront de mettre en place, au sein de la Banque, des mécanismes et outils de travail et de transférer une expertise et un savoir faire durables en matière de recherche et d'analyse permettant aux structures internes et au capital humain de la Banque de les mettre en œuvre au profit de la conduite de la politique monétaire.

Le projet de jumelage permettrait donc d'améliorer et d'innover le cadre de conduite de la politique monétaire et ne manquerait pas, de ce fait, de se répercuter durablement sur l'environnement économique du pays.

### **IX . Égalité des chances**

Dans sa phase d'élaboration, de mise en place et d'exécution, le projet et les membres de son personnel veilleront au respect du principe de l'égalité des femmes et des hommes, de combattre toute forme de discrimination et d'inégalité basées sur le sexe, par référence à l'état matrimonial ou familial et d'élaborer des instruments et stratégies fondées sur une approche intégrée de la dimension humaine et des compétences.

### **X . Conditionnalité et échelonnement :**

Ce projet de jumelage n'est pas soumis à des conditions particulières pour démarrer.

Par ailleurs, les activités du projet sont indépendantes. Elles ne nécessitent pas, particulièrement, le respect d'un ordre chronologique de réalisation et peuvent même être menées en parallèle.

## Annexe 1 : MATRICE DU CADRE LOGIQUE

<b>Mise en place d'un cadre de politique monétaire axé sur le ciblage de l'inflation à la Banque Centrale de Tunisie</b>		
	<b>N° de référence du projet :</b> TU09/ENP-AP/FI19	<b>Budget total :</b> 1.250.000 €
	<b>Date limite d'engagement :</b> 30/12/2011	<b>Date limite de déboursement :</b> 30/12/2012
Objectif général	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification
Renforcer le rôle de la politique monétaire dans la préservation de la stabilité des prix	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Evolution de l'inflation à moyen terme conformément aux objectifs fixés par la politique monétaire</li> <li>▪ Ancrer les anticipations des agents économiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Statistiques nationales et internationales</li> <li>▪ Rapports d'organismes internationaux</li> <li>▪ Enquêtes d'anticipation de l'inflation</li> </ul>

Objectifs spécifiques	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Hypothèses
1. Mise en place d'un cadre de politique monétaire de ciblage d'inflation et renforcement des capacités institutionnelles d'analyse et de prévision économiques de la BCT	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Publication des rapports d'inflation et des prévisions de l'inflation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Publications de la BCT</li> <li>▪ Site web de la BCT</li> </ul>	<p>Disposition des partenaires à coopérer avec la BCT</p> <p>L'environnement économique permet la mise en œuvre de la politique de ciblage</p> <p>La BCT met en œuvre l'organisation et les moyens nécessaires</p>
2. Accroître la transparence de la politique monétaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Publication des éléments de la politique de ciblage (cible, prévisions, instruments et moyens d'action)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Rapport de politique monétaire</li> <li>▪ Site web de la BCT</li> </ul>	<p>La BCT met en œuvre l'organisation et les moyens nécessaires</p>

## Annexe 1 : MATRICE DU CADRE LOGIQUE

Résultats attendus	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Hypothèses
<b>Volet A : Architecture du système de ciblage d'inflation et stratégie de développement</b>			
1. Les bases d'un système permettant de conduire une politique de ciblage d'inflation sont arrêtées et validées	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les éléments de la politique monétaire avec ciblage, définis</li> <li>▪ L'organisation et les structures de la BCT pour répondre aux besoins du ciblage identifiés</li> <li>▪ Les autres facteurs nécessaires à l'application d'une politique de ciblage, identifiés</li> <li>▪ L'architecture conceptuelle du système de ciblage définie et validée, en particulier le Dispositif Analytique et de Prévision ainsi que le Cadre Opérationnel de Ciblage d'Inflation.</li> <li>▪ Les modalités de coordination entre la BCT et les départements ministériels concernés (ministère des finances, ministère du commerce et de l'artisanat,...) arrêtées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Rapport de l'expertise prévue en A1</li> <li>▪ Documents internes de la BCT</li> </ul>	Les préalables au système arrêtés
2. Un projet de mise en œuvre d'une politique de ciblage de l'inflation à moyen terme et le plan d'action correspondant adoptés	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les différents jalons du projet définis et les besoins hiérarchisés</li> <li>▪ Les inputs et outputs des processus à mettre en place détaillés</li> <li>▪ Une stratégie claire et un plan d'action de mise en œuvre du ciblage d'inflation arrêtés et validés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Rapport de l'expertise prévue en A1</li> </ul>	La BCT met en œuvre l'organisation et les moyens nécessaires  Projet et Stratégie validés par la BCT
3. Le DAP au centre d'un système intégré d'information économique	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les variables et les sources de données identifiées</li> <li>▪ Les séries de données internes et externes à collecter ou à construire identifiées</li> <li>▪ Les équipes nécessaires au sein de la BCT nommées et le partage des tâches entre les différents acteurs organisé</li> <li>▪ Les besoins de coordination interne et de coopération externe détaillés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Rapport de l'expertise prévue en A2</li> <li>▪ Note interne d'affectation des équipes au projet</li> </ul>	Disposition des partenaires à coopérer avec la BCT

## Annexe 1 : MATRICE DU CADRE LOGIQUE

Résultats attendus	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Hypothèses
<b>Volet A : Architecture du système de ciblage d'inflation et stratégie de développement</b>			
4. Un projet national de déploiement du cadre opérationnel de la politique de ciblage	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le choix des instruments et outils techniques nécessaires au fonctionnement adéquat du DAP, arrêtés</li> <li>▪ Un plan d'action pour le développement du DAP arrêté et validé</li> <li>▪ Le contenu de l'appui technique du jumelage y compris la formation affiné et validé</li> <li>▪ Le projet est vulgarisé au niveau national (organisation d'un séminaire de sensibilisation)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Rapport de l'expertise prévue en A2</li> </ul>	<p>Les choix arrêtés sont validés par la BCT</p> <p>La vulgarisation du projet assurée</p>

## Annexe 1 : MATRICE DU CADRE LOGIQUE

Résultats attendus	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Hypothèses
<b>Volet B : analyse du fonctionnement de l'économie tunisienne</b>			
5. Une caractérisation descriptive de l'économie tunisienne sur une longue période	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les chocs structurels et les événements importants identifiés et le cycle économique daté</li> <li>▪ Evolution des politiques économiques (politiques monétaire, budgétaire et de change, politique des salaires)</li> <li>▪ L'évolution des principales variables macroéconomiques</li> <li>▪ Un rapport de synthèse sur l'économie tunisienne, élaboré</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Rapport de l'expertise prévue en B1</li> </ul>	Rapport validé par la BCT
6. Conception d'un système d'indicateurs de référence pour la politique monétaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Rapport validé sur l'output gap</li> <li>▪ Rapport validé sur l'inflation sous jacente</li> <li>▪ Rapport validé sur les indicateurs synthétiques de conjoncture</li> <li>▪ Rapport validé sur le money gap</li> <li>▪ Une équipe au sein de la BCT formée sur le sujet</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Rapports de l'expertise prévue en B2</li> <li>▪ Documents méthodologiques utilisés</li> <li>▪ Documents récapitulatifs des activités de formation en interne et en externe prévues en B2</li> </ul>	
7. Les mécanismes de transmission de la politique monétaire à l'activité réelle sont mis en évidence	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Une analyse et une identification des différents canaux de transmission de la politique monétaire en Tunisie, réalisées</li> <li>▪ Un document de synthèse sur les mécanismes de transmission validé par la BCT</li> <li>▪ Une équipe au sein de la BCT formée sur le sujet</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Rapport de l'expertise prévue en B3</li> <li>▪ Documents méthodologiques utilisés</li> <li>▪ Documents récapitulatifs des activités de formation en interne et en externe prévues en B3</li> </ul>	Rapport validé par la BCT

## Annexe 1 : MATRICE DU CADRE LOGIQUE

Résultats attendus	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Hypothèses
<b>Volet C : Préparation et gestion des données et des variables</b>			
8. Les données collectées et traitées selon des techniques et méthodes maîtrisées et reconnues	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Une expertise des données relatives aux séries macro-économiques de base et les variables subsidiaires</li> <li>▪ Les traitements nécessaires sur les données opérés et un document méthodologique préparé</li> <li>▪ Documents méthodologiques sur les séries statistiques préparées</li> <li>▪ Une équipe au sein de la BCT formée sur le sujet</li> <li>▪ Un mécanisme de coordination et de collaboration avec les services nationaux économiques pertinents mis en place et fonctionnel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Rapport de l'expertise prévue en C1</li> <li>▪ Système d'information et bases de données de la BCT</li> <li>▪ Documents méthodologiques utilisés</li> <li>▪ Documents récapitulatifs des activités de formation en interne et en externe prévues en C1</li> </ul>	La BCT met en œuvre l'organisation et assure les moyens nécessaires
9. Les données, variables et indicateurs complémentaires, disponibles	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les enquêtes complémentaires, préparées, menées et leurs résultats exploités et document méthodologique préparé</li> <li>▪ Une équipe au sein de la BCT formée pour mener et exploiter les enquêtes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Rapport de l'expertise prévue en C1</li> <li>▪ Documents méthodologiques utilisés</li> <li>▪ Système d'information et bases de données de la BCT</li> <li>▪ Documents récapitulatifs des activités de formation en interne et en externe prévues en C1</li> </ul>	Disposition des partenaires à coopérer avec la BCT
10. Un système d'information dédié au DAP et au cadre opérationnel de ciblage d'inflation	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les schémas conceptuels des flux d'information et de données arrêtés</li> <li>▪ Le modèle organisationnel de traitement des données, défini et mis en œuvre</li> <li>▪ Le système informatique de support détaillé</li> <li>▪ Les bases de données et les applications liées au fonctionnement du DAP opérationnelles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Rapport de l'expertise prévue en C2</li> <li>▪ Système d'information de la BCT</li> <li>▪ Bases de données tenues</li> </ul>	<p>Système d'information et informatique de la BCT pouvant supporter les solutions</p> <p>Les équipements nécessaires sont fournis</p>

## Annexe 1 : MATRICE DU CADRE LOGIQUE

Résultats attendus	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Hypothèses
<b>Volet D : Mise en place du DAP</b>			
11. Un DAP approprié constitué notamment d'une variété de modèles économétriques à court et moyen terme	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les hypothèses de base de modélisation arrêtées</li> <li>▪ L'architecture du DAP approprié arrêtée et les modèles économétriques le composant sélectionnés</li> <li>▪ Les modèles retenus, construits, calibrés, validés et opérationnels</li> <li>▪ Un processus de réconciliation et de consolidation des résultats du DAP mis en place</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Rapport de l'expertise prévue en D1</li> <li>▪ Documents méthodologiques utilisés</li> <li>▪ Système d'information de la BCT</li> </ul>	<p>Hypothèses et architecture validées par la BCT</p> <p>Le DAP retenu privilégie la robustesse et la simplicité d'utilisation et d'appropriation à la sophistication</p> <p>Le DAP tient compte des données et informations disponibles</p>
12. Un DAP évolutif d'aide à la décision simulant au mieux le comportement de l'économie, opérationnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Un document descriptif de maintenance et de mise à jour du DAP rédigé et la stratégie de développement du DAP arrêtée</li> <li>▪ Les équipes concernées de la BCT sont formées sur les différentes techniques de modélisation et les logiciels économétriques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Rapport de l'expertise prévue en D2</li> <li>▪ Documents méthodologiques utilisés</li> <li>▪ Documents récapitulatifs des activités de formation en interne et en externe prévues en D2</li> </ul>	<p>La BCT met en œuvre l'organisation et les moyens nécessaires</p>



## Annexe 1 : MATRICE DU CADRE LOGIQUE

Résultats attendus	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Hypothèses
<b>Volet E : Mise en œuvre d'un cadre opérationnel de politique monétaire de ciblage d'inflation</b>			
13. Une communication transparente renforçant la crédibilité de la banque centrale	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La stratégie et les moyens de communication interne et externe arrêtés</li> <li>▪ Les documents pertinents de la stratégie de communication produits et publiés :               <ul style="list-style-type: none"> <li>× Un rapport trimestriel d'inflation ou de politique monétaire</li> <li>× Les documents et publications techniques</li> <li>× Les données régulièrement publiables</li> </ul> </li> <li>▪ Une équipe au sein de la BCT formée sur le sujet</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Rapport de l'expertise prévue en E1</li> <li>▪ Documents méthodologiques utilisés</li> <li>▪ Système d'information de la BCT</li> <li>▪ Bases de données tenues</li> <li>▪ Produits diffusés, publications, site web</li> <li>▪ Documents récapitulatifs des activités de formation en interne et en externe prévues en E1</li> </ul>	La BCT met en œuvre l'organisation et les moyens nécessaires
14. Le cadre de ciblage d'inflation fonctionnel au niveau de la BCT	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les paramètres et les modalités de fixation et de révision de la cible, arrêtés</li> <li>▪ Les cibles d'inflation publiées et expliquées</li> <li>▪ Un document méthodologique d'analyse et d'interprétation des données élaboré</li> <li>▪ Un rapport de synthèse de l'analyse pour le comité de politique monétaire, élaboré</li> <li>▪ L'organe de décision en matière de politique monétaire sensibilisé et informé sur le ciblage</li> <li>▪ Une équipe au sein de la BCT formée sur le sujet</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Rapport de l'expertise prévue en E2</li> <li>▪ Documents méthodologiques utilisés</li> <li>▪ Système d'information de la BCT</li> <li>▪ Bases de données tenues</li> <li>▪ Produits diffusés, publications, site web</li> <li>▪ Documents récapitulatifs des activités de formation en interne et en externe prévues en E2</li> </ul>	Stratégie validée par la BCT  La BCT met en œuvre l'organisation et les moyens nécessaires

## Annexe 2 : TABLEAU DES MOYENS

Activités indicatives	Moyens (Les durées des expertises sont données à titre indicatif)	Hypothèses
Groupe d'activités A1 : Evaluation de l'existant et identification du projet Groupe d'activités A2 : Design du dispositif d'analyse et de prévision	6 semaines d'expertise <sup>1</sup> 1 semaine vulgarisation 1 visite d'étude d'une semaine pour 2 personnes Traduction et Interprétariat	Solution réaliste en fonction de la disponibilité des données et des effectifs Moyens humains, techniques et financiers nécessaires mis à la disposition par la BCT Bonne association et coopération des partenaires de la BCT
Groupe d'activités B1 : Caractérisation de l'économie Tunisienne	4 semaines d'expertise Traduction et Interprétariat	
Groupe d'activité B2 : Conception d'un système d'indicateurs de référence pour la politique monétaire	12 semaines d'expertise 4 semaines de formation 2 visites d'étude d'une semaine pour 2 personnes	
Groupe d'activités B3 : Identification du mécanisme de transmission de la politique monétaire	12 semaines d'expertise 3 semaines de formation 1 visite d'étude d'une semaine pour 2 personnes	
Groupe d'activités C1 : Expertise et traitement des données	11 semaines d'expertise 4 semaines de formation	Disposition des partenaires à coopérer avec la BCT
Groupe d'activités C2 : Développement du système d'information	10 semaines d'expertise 1 visite d'étude d'une semaine pour 2 personnes	Système d'information et informatique de la BCT pouvant supporter les solutions
Groupe d'activités D1 : Conception, construction, test et validation du DAP	20 semaines d'expertise 6 semaines de formation 2 visites d'étude d'une semaine pour 2 personnes	
Groupe d'activités D2 : Réconciliation et consolidation des modèles	4 semaines d'expertise 1 semaine de formation	
Groupe d'activités E1 : Stratégie et éléments de communication	3 semaines d'expertise 1 semaine de formation 1 visite d'étude d'une semaine pour 2 personnes Traduction et Interprétariat	
Groupe d'activités E2 : Déploiement de la politique de ciblage	12 semaines d'expertise 2 semaines de formation 1 visite d'étude d'une semaine pour 2 personnes Traduction et Interprétariat	

<sup>1</sup> Une semaine d'expertise est équivalente à 5 HJ de travail  
Mise en place d'un cadre de politique monétaire axé sur le ciblage de l'inflation à la BCT

### **Annexe 3 : LISTE DES TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES PERTINENTS**

[Loi n°58-90](#) du 19 septembre 1958 portant création et organisation de la Banque Centrale de Tunisie telle que modifiée par la loi n° 2006-26 du 15 mai 2006 et la loi n°2007-69 du 27 décembre 2007.

[Loi n°2001-65](#) du 10 juillet 2001, relative aux établissements de crédit, telle que modifiée et complétée par la loi n°2006-19 du 2 mai 2006.

[Loi n°85-108](#) du 6 décembre 1985 portant encouragement d'organismes financiers et bancaires travaillant essentiellement avec les non-résidents.

[Loi n°2005-96](#) du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières.

[loi n°76-18](#) du 21 janvier 1976, la [loi n° 94-41](#) du 7 mars 1994 relative au commerce extérieur et leurs textes d'application.

[Avis de change n° 3](#) du 5 octobre 1982, relatif à la définition de la notion de résidence.

[Avis de change n°4](#) du 5 octobre 1982, relatif à l'exécution de paiements entre la Tunisie et l'étranger.

[Avis de change n° 5](#) du 5 octobre 1982, relatif aux comptes de non-résidents.

[circulaire de la BCT n°87-47](#) du 23 décembre 1987, fixant les modalités d'octroi, de contrôle et de refinancement des crédits.

[Circulaire aux banques n°91-21](#) du 22 novembre 1991 abrogeant la circulaire aux banques n°89-29 du 18 septembre 1989, fixant les conditions et modalités d'émission et de remboursement des bons du trésor.

[Circulaire de la BCT aux banques n°91-24](#) du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire aux banques n° 2001-04 du 16 février 2001 et la circulaire aux banques n° 2001-12 du 4 mai 2001, relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

[Circulaire aux établissements de crédits n°2005-09](#) du 14 juillet 2005 abrogeant la circulaire aux banques n°89-14 du 17 mai 1989, relative à l'organisation du marché monétaire.

[Circulaire aux établissements de crédits n°2005-10](#) du 14 juillet 2005 relative à la tenue des comptes de certificats de dépôts et des comptes de billets de trésorerie.

[Circulaire de la BCT aux IA n°2001-11](#) du 4 mai 2001 telle que complétée par la circulaire de la BCT aux IA n° 2007-27 du 18 décembre 2007, relative au marché des changes et instruments de couverture des risques de change et de taux.

## Annexe 4 : ORGANIGRAMME

### ORGANIGRAMME DE LA BANQUE CENTRALE DE TUNISIE

